

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL920

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

I. - A l'alinéa 26, après les mots :

« sont exercées »,

insérer les mots :

« , dans les mêmes conditions, ».

II. - En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« et dans les mêmes conditions, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.